



Les mille sources de la Colère

MAI 2013

N° 57

Lettre de Thierry LEPAON secrétaire général de la CGT au président de la République

Monsieur le Président,

Il n'est pas habituel que le Secrétaire général de la CGT écrive au Président de la République française. D'impérieuses raisons m'y conduisent.

Il y a maintenant un an, les françaises et les français vous élisaient Président de la République. Ils affirmaient ainsi le besoin d'une rupture avec la politique économique et sociale menée précédemment. De ce besoin vous en avez fait votre slogan : « le changement c'est maintenant ». La CGT s'était clairement exprimée pour un changement de majorité dans l'intérêt des salariés. Or, nous sommes contraints de constater l'écart grandissant entre vos engagements et les actes. Le décalage est immense entre les attentes des salariés et les réponses politiques apportées.

Pour les salariés, rien n'a changé positivement dans leur vie au travail et dans leurs conditions sociales. Mois après mois le chômage augmente, la précarité est le lot de plus en plus de salariés, les destructions d'emplois dans l'industrie, le commerce et les services font l'actualité. L'incertitude face à l'avenir et la faiblesse du pouvoir d'achat pèsent sur la consommation des ménages.

Les jeunes, premières victimes de la crise, constituent une véritable génération sacrifiée et subissent chômage, précarité et déclassement. C'est à cette situation qu'il faut répondre. Dans votre intervention, lors de l'ouverture de la précédente conférence sociale de juillet 2012, vous avez affirmé l'ambition de construire une "feuille de route sociale". Une "feuille de route", en particulier en matière sociale, ne peut pas être continuellement remise en cause ou déchirée pendant le parcours.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, l'emploi, la politique industrielle, les services publics, une protection sociale de haut niveau, les droits à la retraite, doivent être à l'ordre du jour de la future conférence sociale qui se tiendra les 20 et 21 juin prochain

La démocratie sociale et les moyens de l'exercer doivent aussi en être partie prenante

La séquence que nous venons de vivre avec la négociation de l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi » et sa transcription dans la loi divise les français, les salariés, les organisations syndicales et les parlementaires, y compris ceux de la majorité.

Comment dans ces conditions le texte de l'accord du 11 janvier pourrait-il devenir loi de la République ?

Dans les prochains mois, les négociations vont se poursuivre dans les branches professionnelles et les entreprises avec des représentativités syndicales différentes, et des clivages accentués. Il y aura aussi l'expérience, le principe de réalité, vous le savez, s'impose à tous.

Votre gouvernement vient de refuser une loi d'amnistie pour les syndicalistes concernant la précédente mandature. Derrière la loi d'amnistie se joue aussi la condamnation de la politique de votre prédécesseur dont la brutalité a contraint nombre de salariés à se mobiliser et à agir. Beaucoup ont voté pour vous et vous les rejetez. La poursuite de cette attitude serait incompréhensible.

La rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire doit être à l'ordre du jour en France et en Europe. C'est l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats et de ses 85 organisations à agir pour « changer de cap », à l'occasion de la semaine d'action du mois de juin.

Les peuples d'Europe peuvent témoigner des conséquences dramatiques au niveau économique et social de ces politiques d'austérité. Des institutions, des économistes les remettent en cause. Même la Commission européenne vient timidement d'admettre leur inefficacité.

C'est à partir de la situation sociale et des possibilités de répondre aux attentes des salariés que la CGT s'engagera lors de la prochaine conférence sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées

Thierry Lepaon Secrétaire général de la CGT

La carotte est de retour !

C'est sans doute un effet du printemps pourri que nous subissons depuis quelques semaines. La carotte, enfin la prime d'intéressement aux résultats, arrivera bien en juin avec un mois de retard. Pour un montant toujours égal à 150 € (brut, ne salivez pas trop), le rapport qualité-prix est toujours aussi décevant pour les agents. Cette OGM (Obole Grandement Méritée) issue d'une culture de résultats intensive est toujours produite avec les pesticides nuisibles :

- La MAP, qui vient de remplacer la RGPP mais toute aussi nocive.
- La paupérisation des services publics...
- La démarche stratégique (ce nouveau terme est apparu dans le paysage de la DGFIP) : son but est, selon le DG la « recherche de sens à notre action, définition de nouvelles perspectives à moyen terme pour les métiers, les missions, les modes de travail et la fixation d'un nouveau cap stratégique pour la DGFIP constituent les objectifs de cette démarche, dans un contexte de contraintes en termes d'emplois et de budget. ».

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez ajouter les pesticides qui empoisonnent votre quotidien : vos conditions de travail, la hiérarchie, le management... La liste est impressionnante et ...explosive !

La crise pour tous....

Si la carotte est versée à tous, du cadre C à l'AGFiP, la prime de performance de ces derniers vient de connaître une baisse importante. Le figaro.fr de février 2013 titre même : « *Les hauts fonctionnaires du fisc à la diète : Bercy a décidé de réduire de 2000 euros cette année la prime à la performance des hauts cadres de la DGFIP.* ». On vous épargne le blabla qui suit, l'article se termine par : « *Surpris par cette décision, de nombreux administrateurs généraux sont montés au créneau pour faire valoir leur mécontentement.* »

Ils sont pourtant parmi les fonctionnaires les mieux payés de France. Le Figaro le rappelle dans son article. Pauvres directeurs qui n'acceptent pas un peu de rigueur. C'est pourtant le discours qu'ils tiennent à longueur d'année. La rigueur pour le petit personnel mais pas pour eux.

Les miettes (tout comme les pertes) sont collectives, en revanche, les « gros salaires » et les avantages en tout genre ne se partagent pas avec le petit personnel, les petites mains...

L'évaluation avance à son rythme

Il n'y a pas que les carottes qui sont en retard cette année. Le calendrier de la nouvelle évaluation professionnelle n'en finit plus de se distendre. Si l'instruction administrative prévoyait un délai de 15 jours pour que l'autorité hiérarchique vise et notifie à l'agent l'évaluation (par l'intermédiaire du chef de service), la réalité fut toute autre.

En Corrèze, les agents ont généralement visé leur compte-rendu vers la mi-mars. Un premier message a renvoyé les notifications au 22 avril. Mais ce jour là, on ne vit rien venir... les jours passèrent sans qu'aucune information ne soit diffusée jusqu'au 3 mai où un message laconique sur Ulysse 19 nous annonçait une notification imminente. L'imminence fut très relative car ce n'est finalement que le 17 mai qu'on nous annonça (enfin) une notification possible... mais seulement pour les A et les C. Notifier en 2 mois au lieu de 15 jours : à ce rythme les éventuels recours seront traités à Noël. Dans tous les cas, nous saurons nous en souvenir quand l'administration nous parlera de délais à respecter.

Droits de mutation au rabais

C'est un sujet qui dure : N°1 veut régner en maître absolu sur les personnels de direction. Pas question que l'affectation d'un agent en direction soit discutée en CAPL, cela doit relever de sa seule prérogative. Un projet de note sur le mouvement du 1er septembre prochain dans la filière GP enfonce le clou : « *Il est précisé que toute demande formulée pour les services de Direction doit être libellée DDFIP. Celle-ci constituant une seule entité, la précision d'un service d'affectation par le candidat à mutation est analysée comme une indication mais ne lie pas le Directeur.* ».

La CGT condamne cette décision unilatérale et exige qu'à minima, les agents de direction puissent être affectés par la CAPL sur l'un des 3 pôles de la direction. Les effectifs de chaque pôle permettent cette finesse d'affectation. Cela donnerait plus de lisibilité et de choix aux agents lors de la rédaction de leur demande de mutation. Cela permettrait surtout le traitement de ces demandes suivant des règles d'affectation claires, transparentes et lisibles par tous. C'est sans doute le sujet qui fâche... Cette revendication est d'autant plus légitime que l'administration centrale avait pris l'engagement que la fusion des règles de gestion se ferait au mieux-disant de chaque filière.

Si la direction locale persiste dans ses choix, il faudra l'intervention directe des agents pour lui faire entendre raison.

J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques

>>>>>> ICI <<<<<<<